



FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL

# **CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

au 29 septembre 2023

Société de gestion : CANDRIAM

Commissaire aux comptes : PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

## Caractéristique de l'OPC

### Forme juridique

Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français.

### Caractéristique des parts

Caractéristiques	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Montant minimum de souscription initiale (*)	Montant minimum des souscriptions ultérieures	Valeur liquidative d'origine	Souscripteurs concernés
Part 'Classique' en EUR	FR0010016477	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	10 000,00 EUR	Tous souscripteurs
Part 'N'	FR0013213964	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	150,00 EUR	Distributeurs et intermédiaires
Part 'R'	FR0012088771	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	100,00 EUR	Intermédiaires financiers (incluant les distributeurs et plateformes) qui : (i) Ont des arrangements distincts avec leurs clients pour la fourniture de services d'investissement en rapport avec le fonds, et (ii) N'ont pas le droit de recevoir de la Société de Gestion, en raison de leurs lois et règlements applicables, des droits, commissions ou autres avantages monétaires en rapport avec la fourniture du service d'investissement susmentionné.
Part 'RS'	FR0012088805	Capitalisation	EUR	100 000 000,00 EUR	Néant	100,00 EUR(**)	Distributeurs et intermédiaires désignés par la Société de Gestion qui ne percevront aucune forme de rémunération de la Société de Gestion
Part 'R2'	FR0013213998	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	150,00 EUR	Mandats de gestion entre un client et Belfius Banque dont la gestion financière est déléguée à Candriam et pour lesquels Belfius Banque ne perçoit aucune rémunération d'une entité de Candriam Group.
Part 'U'	FR0013213972	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	150,00 EUR	Produits d'assurance-vie commercialisés en Italie
Part 'V'	FR0011510023	Capitalisation	EUR	25 000 000,00 EUR	Néant	1 000,00 EUR	Tous souscripteurs
Part 'V2'	FR0013244878	Capitalisation	EUR	25 000 000,00 EUR	Néant	1 000,00 EUR	Compagnies d'assurance et produits d'assurance-vie commercialisés en Allemagne
Part 'Z'	FR0010896217	Capitalisation	EUR	Néant	Néant	1 000,00 EUR	OPC approuvés par la Société de Gestion et gérés par une entité de Candriam Group.
Part I	FR0012502268	Capitalisation	EUR	250 000,00 EUR	Néant	1 500,00 EUR	Tous souscripteurs

(\*) Le Montant minimum de souscription initiale ne s'appliquera pas à la Société de Gestion, aux différentes entités de Candriam Group et aux fonds gérés par des entités du groupe.

(\*\*) Valeur liquidative multipliée par 10 le 12/05/2015.

### **Objectif de gestion**

Dans le cadre de sa gestion totalement discrétionnaire, le FCP a pour objectif de rechercher, sur la durée de placement minimale recommandée, une performance supérieure à l'€STR capitalisé, en mettant en œuvre principalement des stratégies d'arbitrage sur actions et/ou sur indices.

Le fonds a un objectif de volatilité annualisée inférieure à 5%.

### **Indicateur de référence**

L'indicateur retenu ne prend pas explicitement en compte de critères de durabilité.

Le fonds est géré de manière active et le processus d'investissement implique la référence à un indicateur.

### **€STR Capitalisé**

Il est disponible sur le site Internet <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

C'est un taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro.

- A des fins de comparaison de performance ;
- A des fins de calcul de commission de surperformance pour certaines catégories de parts.

Il est fourni par European Money Markets Institute qui est une entité enregistrée auprès de l'AEMF conformément aux dispositions de l'article 34 du Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016 concernant les indices utilisés comme indices de référence dans le cadre d'instruments et de contrats financiers ou pour mesurer la performance de fonds d'investissement et modifiant les directives 2008/48/CE et 2014/17/UE et le règlement (UE) n°596/2014.

Il est disponible sur le site Internet <https://www.emmi-benchmarks.eu>.

La Société de Gestion a mis en place des plans écrits et solides qui couvrent les hypothèses dans lesquelles l'indice de référence n'est plus publié ou en cas de modification substantielle dans sa composition. La Société de Gestion, sur base de ces plans et si cela semble approprié, choisira un autre indice de référence. Tout changement d'indice de référence sera pris en compte dans le prospectus qui sera modifié à cet effet. Ces plans sont disponibles, sur demande, au siège social de la Société de Gestion.

### **Stratégie d'investissement**

#### **• Stratégie utilisée**

La gestion du FCP vise à obtenir sur la durée de placement recommandée une performance supérieure à celle de l'€STR Capitalisé principalement grâce à la mise en place de stratégies d'arbitrage avec un suivi des risques permettant de limiter la volatilité du FCP.

La part des stratégies d'arbitrage sur les actions dans le FCP n'est pas limitée.

Ce fonds ne prend pas particulièrement en compte une analyse des aspects ESG et plus précisément, le fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne promeut pas spécifiquement des caractéristiques environnementales et/ou sociales, au sens du Règlement SFDR.

Le fonds ne prend pas systématiquement en compte les principaux impacts négatifs de durabilité pour l'une ou l'autre des possibles raisons suivantes :

- Tout ou partie des entreprises émettrices ne fournissent pas suffisamment de données PAI ;
- L'élément PAI n'est pas considéré comme un élément prédominant dans le processus d'investissement du fonds ;
- Le fonds utilise des produits dérivés pour lesquels le traitement des éléments PAI n'est pas encore défini et normalisé ;
- Les fonds sous-jacents peuvent ne pas prendre en compte les principales incidences négatives sur la durabilité telles que définies par la Société de Gestion.

La stratégie d'investissement exclut les entreprises qui sont exposées de façon non-négligeable aux activités controversées (dont notamment le tabac, le charbon thermique et armements, etc). La stratégie n'investit pas dans

des entreprises qui produisent, utilisent ou détiennent des mines antipersonnel, des bombes à fragmentation, des armes à l'uranium appauvri, chimiques, biologiques ou au phosphore blanc.

Ces exclusions sont applicables aux investissements en ligne directe ainsi qu'aux fonds pour lesquels Candriam est la Société de Gestion.

Dans certaines conditions, le processus d'analyse et de sélection peut également s'accompagner d'un dialogue avec les sociétés.

Les détails des politiques d'exclusions, et d'engagement des entreprises de Candriam sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion via les liens suivants :

[https://www.candriam.com/4b0e56/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/engagement-policy/candriam\\_engagement\\_policy.pdf](https://www.candriam.com/4b0e56/siteassets/medias/publications/brochure/corporate-brochures-and-reports/engagement-policy/candriam_engagement_policy.pdf)

<https://www.candriam.com/siteassets/medias/publications/sri-publications---candriam-policies/exclusion-policy.pdf>

La gestion du portefeuille s'articule autour de deux axes :

- Une stratégie dynamique d'exposition aux marchés des actions par le biais notamment de produits dérivés ;
- Une stratégie de gestion de fond de portefeuille.

### **1. Stratégie dynamique**

La stratégie dynamique du portefeuille est une stratégie market-neutral action.

Le gérant interviendra sur des stratégies d'arbitrage statistique discrétionnaire en mettant en œuvre des analyses quantitatives affinées par des analyses qualitatives.

Toute stratégie d'arbitrage statistique sur les actions présentant un couple rendement/risque en ligne avec l'objectif du fonds est éligible dans notre univers d'investissement, comme par exemple :

- L'arbitrage d'événements comme les réajustements indiciels :

Le gérant identifie les actions dont les prix vont être impactés par un changement de statut dans les indices actions. Par exemple, un tel événement peut être l'entrée ou la sortie d'un titre dans un indice actions. Le fonds prendra alors des positions à l'achat ou à la vente sur les titres ainsi identifiés afin de tirer profit des inefficiences générées par cet événement. Le gérant sélectionnera la couverture la plus adaptée, par exemple via des indices, un panier de valeurs ou une valeur comparable ;

- L'arbitrage d'actifs décotés comme les fonds fermés :

Le gérant analyse les écarts entre le prix d'échange des parts de fonds fermés et la valeur des actifs sous-jacents. Un écart de prix engendre une prime ou une décote. Le fonds va ensuite prendre une position acheteuse ou vendeuse sur les fonds qui présentent des primes/décotes importantes. Ces positions sont systématiquement couvertes, par exemple via des indices actions, des trackers ou des paniers de valeurs ;

- L'arbitrage d'opérations sur titres comme les scissions :

Le gérant identifie les actions dont le prix va être impacté par une scission. Par exemple, une société peut donner naissance à deux nouvelles sociétés cotées. Le fonds prendra alors des positions à l'achat ou à la vente sur les titres ainsi identifiés afin de tirer profit des inefficiences générées par cet événement. Le gérant sélectionnera la couverture la plus adaptée. Elle pourra l'être via des indices, un panier de valeurs ou une valeur comparable ;

- L'arbitrage de valeurs relatives comme l'arbitrage de paires d'actions :

Le gérant analyse le ratio entre les prix de deux actions ou paniers d'actions comparables. Dès que le ratio s'écarte de sa valeur moyenne, le fonds prend une position acheteuse sur la ou le moins cher et vendeuse sur la ou le plus cher. Le risque de change est généralement couvert en utilisant des instruments de change à terme.

### **2. Stratégie de fond de portefeuille**

La stratégie consiste à construire un portefeuille diversifié investi en titres d'émetteurs privés (Credit Corporate et titres d'institutions financières), en obligations d'Etat et des instruments des marchés monétaires français et étrangers dont la notation court terme est au minimum A-2 à l'acquisition (ou équivalent) par une des agences de notation ou considérée de qualité équivalente par la Société de Gestion (notamment en cas d'absence de notation). Le fonds pourra également recourir aux techniques de gestion efficace de portefeuille telles que décrites ci-dessous. Cette partie du portefeuille sera comprise entre 0 et 100 % de l'actif net du FCP.

- **Instruments utilisés**

- 1. Actions : de 0% à 100%**

Le FCP peut être investi en titres de capital et titres assimilés à des titres de capital éligibles à 100%.

Il s'agit principalement d'actions cotées sur tout marché réglementé et de parts ou actions de « closed-end funds » répondant aux critères d'éligibilité fixés par le Code monétaire et financier et dont les parts sont négociés sur un marché réglementé. Les investissements sont essentiellement réalisés sur des valeurs de grandes et moyennes capitalisations. Toutefois le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des valeurs de petites capitalisations. Cette partie du portefeuille est comprise entre 0 et 100 %.

L'exposition nette actions ne pourra pas dépasser +/-10% de l'actif net.

- 2. Titres de créances et instruments du marché monétaire : de 0% à 100%**

Il s'agit principalement d'obligations et de titres de créances négociables, y compris les *commercial paper*, de tous types d'émetteurs dont la notation court terme est au minimum A-2 à l'acquisition (ou équivalent) par une des agences de notation.

Cette partie du portefeuille est comprise entre 0 et 100 %.

- 3. Actions ou parts d'OPC : de 0% à 100%**

Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en :

- Parts ou actions d'OPCVM européens (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC) ;
- Parts ou actions de FIA européens ou fonds d'investissement étrangers (ne détenant pas plus de 10% de parts d'OPC ou de fonds d'investissements étrangers) et répondant aux 3 autres critères du Code Monétaire et Financier.

Les OPC sont gérées par Candriam ou par une Société de Gestion externe.

Dans cette limite, le FCP pourra également investir dans des "ETF" (ie "Exchange Traded Funds") négociés sur les marchés réglementés.

- 4. Autres actifs**

Le FCP peut investir dans une limite de 10 % de son actif dans des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire non négociés sur un marché réglementé.

- 5. Instruments financiers dérivés**

Type d'instruments dérivés

Le FCP peut recourir, en vue d'une bonne gestion du portefeuille, à l'utilisation de produits dérivés (comme les swaps, futures, options, CDS, ...) liés notamment aux risques actions, taux d'intérêts, change.

Le FCP peut aussi recourir à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swap ») ou sur d'autres instruments financiers dérivés qui présentent les mêmes caractéristiques (par exemple les Certificats for Differences) à des fins d'exposition (acheteuse ou vendeuse), de couverture ou d'arbitrage.

Les sous-jacents de ces opérations peuvent être soit des titres individuels, soit des indices financiers (actions, taux d'intérêts, devises ...) dans lesquels le fonds peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement.

Ces dérivés peuvent être traités sur des marchés règlementés ou de gré à gré.

Contreparties autorisées

Dans le cadre d'opération de gré à gré, les contreparties à ces opérations sont validées par le Risk Management de la Société de Gestion et bénéficient, à l'initiation des transactions, d'un rating minimum BBB- / Baa3 auprès d'au moins une agence de notation reconnue ou de qualité de crédit jugée équivalente par la Société de Gestion. Les contreparties sont situées dans un pays membre de l'OCDE.

Des informations supplémentaires sur la ou les contreparties aux transactions figurent dans le rapport annuel du fonds.

### Garanties financières

Cf. section « Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille ».

#### **6. Instruments intégrant des dérivés**

Le FCP pourra également avoir recours à des « ETN » (ie Exchange Traded Notes) sur indices de futures de commodities, « ETC » (ie Exchange Traded Commodities) qui sont des titres de créance négociés sur un marché réglementé.

Il peut détenir des obligations à option de remboursement anticipé au gré de l'émetteur ou du porteur (obligation callable et/ou puttable), et plus généralement tout instrument financier comportant un contrat financier.

#### **7. Dépôts : de 0% à 100%**

Afin de gérer sa trésorerie, le gérant se réserve la possibilité d'avoir recours au dépôt d'espèces dans une limite de 100 % de l'actif.

#### **8. Emprunts d'espèces : de 0% à 100%**

Le fonds peut se trouver momentanément en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription / rachat, achat / vente...) dans la limite de 10% de l'actif.

#### **9. Techniques de gestion efficace de portefeuille**

Le FCP est autorisé, en vue d'accroître son rendement et / ou réduire ses risques, à recourir aux techniques de gestion efficace de portefeuille suivantes, qui ont pour objet les valeurs mobilières et les instruments du marché monétaire :

#### Opérations d'emprunt de titres

Dans un but de gestion de trésorerie, le fonds peut s'engager dans des emprunts de titres qui pourront porter jusqu'à 100% des actifs nets.

La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 75%.

L'emploi de ces opérations ne peut résulter en un changement de ses objectifs d'investissement ou résulter dans une prise de risques supplémentaires plus élevés que son profil de risque définis dans le Prospectus.

#### Opérations de prêts de titres

Le fonds peut prêter les titres inclus dans son portefeuille à un emprunteur soit directement soit par l'intermédiaire d'un système standardisé de prêt organisé par un organisme reconnu de compensation de titres ou d'un système de prêt organisé par une institution financière soumis à des règles de surveillance prudentielle et spécialisée dans ce type d'opérations.

Dans un but de gestion de trésorerie, le fonds peut s'engager dans des opérations de prêts de titres qui pourront porter jusqu'à 100% des actifs nets.

La proportion attendue devrait généralement varier entre 0% et 75%.

#### Opérations de prise en pension

Le fonds peut s'engager dans des opérations de prise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le cédant (contrepartie) a l'obligation de reprendre le bien mis en pension et le fonds a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations pourront porter sur 100% de l'actif net. La proportion attendue devrait varier entre 50 et 100%.

Pendant toute la durée du contrat de prise en pension, le fonds ne peut pas vendre ou donner en gage/garantie les titres qui font l'objet de ce contrat, sauf si le fonds a d'autres moyens de couverture.

### Opérations de mise en pension

Le fonds peut s'engager dans des opérations de mise en pension consistant dans des opérations au terme desquelles le fonds a l'obligation de reprendre le bien mis en pension alors que le cessionnaire (contrepartie) a l'obligation de restituer le bien pris en pension.

Ces opérations, justifiées par des besoins de liquidité temporaire, pourront porter sur 10% de l'actif net. La proportion attendue devrait généralement varier entre 0 et 10%.

Le fonds doit disposer, à l'échéance de la durée de la mise en pension, d'actifs nécessaires pour payer le prix convenu de la restitution au fonds.

L'emploi de ces opérations ne peut résulter en un changement de ses objectifs d'investissement ou résulter dans une prise de risques supplémentaires plus élevés que son profil de risque définis dans le Prospectus.

### Risques liés et mesures pour les limiter

Les risques associés aux techniques de gestion efficace de portefeuille (dont la gestion des garanties) sont identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques. Les risques principaux sont le risque de contrepartie, le risque de livraison, le risque opérationnel, le risque juridique, le risque de conservation et le risque de conflits d'intérêts (tels que définis dans la section « Profil de risque »), ces risques étant limités par l'organisation et les procédures telles que définies ci-après par la Société de Gestion :

#### - *Sélection des contreparties et encadrement juridique*

Les contreparties à ces opérations sont validées par le Risk Management de la Société de Gestion et bénéficient, à l'initiation des transactions, d'un rating minimum BBB-/Baa3 auprès d'au moins une agence de notation reconnue ou de qualité de crédit jugée équivalente par la Société de Gestion. Ces contreparties sont des entités soumises à une surveillance prudentielle. Les contreparties sont situées dans un pays membre de l'OCDE. Chaque contrepartie est encadrée par un contrat de marché dont les clauses sont validées par le département légal et / ou par le Risk Management ;

#### - *Garanties financières*

Cf. section « Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille » ;

#### - *Restrictions quant au réinvestissement des garanties financières reçues*

Cf. section « Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré et les techniques de gestion efficace de portefeuille » ;

#### - *Mesures prises pour limiter le risque de conflits d'intérêt*

Afin de limiter les risques de conflits d'intérêt, la Société de Gestion a mis en place un processus de sélection et de suivi des contreparties par le biais de comités organisés par le Risk Management. En outre, la rémunération de ces opérations est en ligne avec les pratiques de marché afin d'éviter tout conflit d'intérêt ;

#### - *Politique de rémunération concernant l'activité de prêts de titres*

Les revenus liés à l'activité de prêts de titres reviennent intégralement au fonds, après déduction des coûts et frais opérationnels directs et indirects. Les coûts et frais payés à la Société de Gestion s'élèvent à maximum 40% de ces revenus.

Dans le cadre de cette activité, la Société de Gestion assure notamment la conclusion des opérations de prêts de titres et le suivi administratif en découlant, la surveillance des risques de l'activité, la veille juridique et fiscale de l'activité, ainsi que la couverture des risques opérationnels découlant de l'activité.

Les rapports périodiques contiennent des informations détaillées sur les revenus découlant de l'activité de prêt de titres, ainsi que sur les coûts et frais opérationnels occasionnés.

Le rapport annuel contient des informations détaillées sur les revenus découlant de l'activité de prêt de titres ainsi que sur les coûts et frais opérationnels occasionnés. Il renseigne par ailleurs l'identité des entités auxquelles ces coûts et frais sont payés et précise si celles-ci sont liées à la Société de Gestion ou au Dépositaire ;

- *Politique de rémunération concernant l'activité mise en pension*  
Les revenus liés à l'activité de mise en pension sont intégralement versés au fonds ;
- *Politique de rémunération concernant les emprunts de titres*  
Les revenus liés à l'activité d'emprunt de titres sont intégralement versés au fonds.

#### Information périodique des investisseurs

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application de ces techniques de gestion efficace de portefeuille figurent dans les rapports annuels et semi-annuels.

#### **10. Gestion des garanties financières pour les produits dérivés de gré à gré**

Dans le cadre d'opération sur instruments financiers de gré à gré, certaines opérations sont couvertes par une politique de collatéralisation validée par le Risk Management.

#### Critères généraux

Toutes les garanties visant à réduire l'exposition au risque de contrepartie satisfont aux critères suivants :

- *Liquidité* : toute garantie reçue sous une forme autre qu'en espèces présentera une forte liquidité et sera négociée sur un marché réglementé ou dans le cadre d'un système multilatéral de négociation recourant à des méthodes de fixation des prix transparentes, de sorte qu'elle puisse être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable à la vente ;
- *Évaluation* : les garanties reçues seront évaluées quotidiennement et les actifs dont les prix sont sujets à une forte volatilité ne seront acceptés en tant que garanties que si des marges de sécurité suffisamment prudentes sont en place ;
- *Qualité de crédit des émetteurs* ;
- *Corrélation* : la garantie financière reçue devra être émise par une entité indépendante de la contrepartie et ne pas présenter une forte corrélation avec la performance de la contrepartie ;
- *Diversification* : la garantie financière devra être suffisamment diversifiée en termes de pays, marchés et émetteurs (au niveau de l'actif net). Concernant la diversification par émetteurs, l'exposition maximale à un émetteur, au travers des garanties reçues, n'excédera pas 20% de l'actif net du fonds concerné. Cependant, cette limite est portée à 100% pour les titres émis ou garantis par un pays membre de l'Espace Economique Européen (« EEE »), ses collectivités publiques ou par des organismes internationaux à caractère public dont font partie un ou plusieurs Etats membres de l'EEE. Ces émetteurs sont réputés de bonne qualité (c'est-à-dire bénéficiant d'un rating minimum BBB- / Baa3 par une des agences de notation reconnue et / ou considérés comme tel par la Société de Gestion). En outre, si le fonds fait usage de cette dernière possibilité, il doit détenir alors des titres appartenant à 6 émissions différentes au moins sans qu'une émission n'excède 30% des actifs nets.

Les risques liés à la gestion des garanties, tels que les risques opérationnels et juridiques, sont identifiés, gérés et limités dans le cadre du processus de gestion des risques.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

#### Types de garanties autorisés

Les types de garanties financières permis sont les suivants :

- Espèces libellées dans la devise de référence du fonds ;
- Titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur public d'un pays de l'OCDE (états, supranationaux,) et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 25 ans ;



- Titres de créance de bonne qualité (notés au moins BBB-/ Baa3 ou équivalent par une des agences de notation) émis par un émetteur du secteur privé d'un pays de l'OCDE et dont la taille d'émission est de EUR 250 millions minimum et d'une maturité maximale résiduelle de 10 ans :  
Actions cotées ou négociées sur un marché réglementé d'un Etat membre de l'Union Européenne ou sur une bourse de valeurs d'un Etat faisant partie de l'OCDE à condition que ces actions soient incluses dans un indice important ;  
Actions ou parts d'organismes de placement collectif offrant une liquidité adéquate et investissant en instruments du marché monétaire, en obligations de bonne qualité ou en actions répondant aux conditions énumérées ci-dessus.

Le département Risk management de la Société Générale peut imposer des critères plus stricts en termes de garanties reçues et ainsi exclure certains types d'instruments, certains pays, certains émetteurs, voire certains titres.

En cas de matérialisation du risque de contrepartie, le fonds pourrait se retrouver propriétaire de la garantie financière reçue. Si le FCP peut se défaire de cette garantie à une valeur correspondant à la valeur des actifs prêtés/cédés, elle n'en supporterait pas de conséquence financière négative. Dans le cas contraire (si la valeur des actifs reçus en garantie a baissé sous la valeur des actifs prêtés/cédés avant qu'il ne soit procédé à leur vente), elle subirait une perte correspondant à la différence entre la valeur des actifs prêtés/cédés et la valeur de la garantie, une fois celle-ci liquidée.

#### Niveau de garanties financières reçues

Le niveau de collatéral exigé pour les instruments financiers de gré à gré et les techniques de gestion efficaces de portefeuille est déterminé par les accords mis en place avec chacune des contreparties en tenant compte, le cas échéant, de facteurs tels que la nature et les caractéristiques des transactions, la qualité de crédit et des contreparties ainsi que les conditions de marché en vigueur. À tout moment, l'exposition de la contrepartie non couverte par le collatéral restera en dessous des limites de risque de contreparties fixées par la réglementation.

#### Politique en matière de décote

La Société de Gestion a mis en place une politique de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs (en fonction de la qualité de crédit notamment) reçus au titre de garantie financière. Cette politique est tenue gratuitement à la disposition de l'investisseur qui souhaite se la procurer, au siège de la Société de Gestion.

#### Restrictions quant au réinvestissement des garanties financières reçues

Les garanties financières autres qu'en espèces ne sont ni vendues, ni réinvesties, ni mises en gage.

Les garanties reçues en espèces peuvent être uniquement placées en dépôts auprès de contreparties répondant aux critères d'éligibilité définis ci-dessus, investies dans des emprunts d'état de bonne qualité, utilisées pour les besoins de prise en pension rappelables à tout moment ou investies dans des fonds monétaires court terme, dans le respect des critères de diversification applicables.

Bien qu'investi dans des actifs présentant un faible degré de risque, les investissements effectués pourraient néanmoins comporter un faible risque financier.

#### Conservation des garanties

En cas de transfert de propriété, la garantie reçue sera conservée par le Dépositaire ou par un sous-dépositaire. Pour les autres types d'accords donnant lieu à des garanties, celles-ci peuvent être conservées par un dépositaire tiers soumis à une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

Les garanties reçues pourront être intégralement mobilisées à tout moment sans en référer à la contrepartie ni requérir son accord.

#### Garantie financière en faveur de la contrepartie

Certains dérivés peuvent être soumis à des dépôts de collatéral initiaux en faveur de la contrepartie (cash et/ou titres).

#### Information périodique des investisseurs

Des informations supplémentaires sur les conditions d'application de ces techniques de gestion efficace de portefeuille figurent dans les rapports annuels et semi-annuels.

## **11. Valorisation**

Les différents types d'opérations reprises dans la partie Technique de gestion efficace de portefeuille sont valorisés quotidiennement au prix de revient ajustés des intérêts. Pour les contrats dépassant trois mois, le spread de crédit de la contrepartie pourra être réévalué.

### Garanties

Le collatéral reçu est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et / ou par l'agent de collatéral. Cette valorisation suit les principes d'évaluation définis dans le présent prospectus avec application des décotes selon le type d'instruments.

Le collatéral donné est valorisé quotidiennement par la Société de Gestion et / ou par l'agent de collatéral.

## Tableau des instruments dérivés

	TYPE DE MARCHÉ		NATURE DES RISQUES					NATURE DES INTERVENTIONS	
	Marchés réglementés et/ou organisés	Marchés de gré à gré	Action	Taux	Change	Crédit	Autre(s) risque(s)	Couverture	Exposition
<b>Contrats à terme sur</b>									
Actions	x	x	x					x	x
Taux	x	x		x				x	
Change	x	x			x			x	x
Indices	x	x	x					x	x
Volatilité	x	x					x	x	x
<b>Options sur</b>									
Actions	x	x	x		x		x	x	x
Indices	x	x	x		x		x	x	x
<b>Swaps</b>									
Actions		x	x		x			x	x
Taux		x		x				x	
Change		x			x			x	x
Indices		x	x					x	x
Volatilité		x					x	x	x
<b>Change à terme</b>									
Devise(s)		x			x			x	x
<b>Dérivés de crédit</b>									
Credit Default Swap (CDS)		x				x		x	
i-traxx		x				x		x	
<b>Warrants sur</b>									
Actions	x	x	x					x	x
<b>Bons de souscription</b>									
Actions	x	x	x		x			x	x

### **Profil de risque**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le FCP peut être exposé aux principaux types de risques suivants :

#### **Risque de perte en capital**

L'investisseur ne bénéficie d'aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

#### **Risque lié aux actions**

Le fonds peut être exposé au risque de marché actions (par le biais de valeurs mobilières et/ou par le biais de produits dérivés). Ces investissements, entraînant une exposition à l'achat ou à la vente, peuvent entraîner des risques de pertes importantes. Une variation du marché actions dans le sens inverse des positions pourrait entraîner des risques de pertes et pourrait faire baisser la valeur nette d'inventaire du fonds.

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire et à la stratégie d'arbitrage**

Le fonds cherche à générer de la performance en s'exposant sur différents marchés selon les convictions du gérant qui s'appuie sur des indicateurs techniques et financiers. L'interprétation de ces indicateurs et les anticipations du gérant peuvent être erronées et conduire à une contre-performance provoquant une performance inférieure à l'objectif de gestion. L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur nette d'inventaire du fonds pourra baisser.

#### **Risque lié aux instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur dépend (ou est dérivée) d'un ou plusieurs actifs financiers sous-jacents (actions, taux d'intérêt, obligations, devises...). L'utilisation de dérivés comporte donc le risque lié aux sous-jacents. Ils peuvent être utilisés en vue de s'exposer ou de se couvrir sur les actifs sous-jacents. En fonction des stratégies déployées, le recours aux instruments financiers dérivés peut comporter également des risques de levier (amplification des mouvements de baisse). En cas de stratégie de couverture, les instruments financiers dérivés peuvent, dans certaines conditions de marché, ne pas être parfaitement corrélés par rapport aux actifs à couvrir. Pour les options, à cause de fluctuation défavorable de prix des actifs sous-jacents, le fonds pourrait perdre l'intégralité des primes payées. Les instruments financiers dérivés de gré à gré induisent en outre un risque de contrepartie (qui peut être cependant atténué par des actifs reçus en collatéral) et peuvent comporter un risque de valorisation, voire de liquidité (difficulté de vente ou de clôture de positions ouvertes).

#### **Risque de contrepartie**

Le fonds peut utiliser des produits dérivés de gré à gré et/ou recourir aux techniques de gestion efficace de portefeuille. Ces opérations peuvent engendrer un risque de contrepartie, soit des pertes encourues au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante.

#### **Risque de taux**

Une variation des taux (qui peut notamment découler de l'inflation) peut entraîner des risques de pertes et faire baisser la valeur nette d'inventaire du fonds (en particulier lors de hausse des taux si le fonds a une sensibilité aux taux positive et lors de baisse des taux si le fonds a une sensibilité aux taux négative). Les obligations à long terme (et les produits dérivés y relatifs) sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêts.

Une variation de l'inflation, c'est-à-dire une augmentation ou une diminution générale du coût de la vie, est un des facteurs pouvant impacter les taux et donc la valeur nette d'inventaire.

#### **Risque de crédit**

Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie. Ce risque inclut le risque d'évolution des spreads de crédit et le risque de défaut. Le fonds peut être exposé au marché du crédit et/ou à certains émetteurs en particulier dont les cours vont évoluer en fonction de l'attente que le marché se fait de leurs capacités de remboursement de leur dette. Le fonds peut également être exposé au risque de défaut d'un émetteur sélectionné, soit son impossibilité à honorer le remboursement de sa dette, sous forme de coupons et/ou du principal. Selon que le fonds est positionné positivement ou négativement sur le marché du crédit et/ou certains émetteurs en particulier, un mouvement

respectivement à la hausse ou à la baisse des spreads de crédit, voire un défaut, peut impacter négativement la valeur nette d'inventaire.

#### **Risque de change**

Le risque de change provient des investissements directs du fonds et de ses interventions sur les instruments financiers à terme, résultant en une exposition à une devise autre que celle de valorisation du fonds. Les variations du cours de change de cette devise contre celle de valorisation du fonds peuvent impacter négativement la valeur des actifs en portefeuille.

#### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est défini comme étant celui qu'une position, dans le portefeuille du fonds, ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité et dans un délai suffisamment court, compromettant ainsi la capacité du fonds à se conformer à tout moment à ses obligations de racheter les actions des actionnaires à leur demande. Sur certains marchés (en particulier obligations émergentes et à haut rendement, actions de faible capitalisation boursière, ...), les fourchettes de cotation peuvent augmenter dans des conditions de marché moins favorables, ce qui peut générer un impact sur la valeur nette d'inventaire en cas d'achats ou de ventes des actifs. En outre, en cas de crise sur ces marchés, les titres peuvent également devenir difficiles à négocier.

#### **Risque lié à la volatilité**

Le fonds peut être exposé (via des positions directionnelles ou d'arbitrage par exemple) au risque de volatilité des marchés et pourrait donc subir, en fonction de son exposition, des pertes en cas de variations du niveau de volatilité de ces marchés.

#### **Risque lié aux pays émergents**

Les mouvements de marchés peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les marchés développés, ce qui peut entraîner une baisse substantielle de la valeur nette d'inventaire en cas de mouvements contraires aux positions prises. La volatilité peut être induite par un risque global du marché ou être déclenchée par les vicissitudes d'un seul titre. Des risques de concentration sectorielle peuvent également prévaloir sur certains marchés émergents. Ces risques peuvent aussi être cause de volatilité accrue. Les pays émergents peuvent présenter des incertitudes politiques, sociales, légales et fiscales graves ou d'autres événements pouvant négativement impacter le fonds. De plus, les services locaux de dépositaire ou de sous-dépositaire restent sous-développés dans de nombreux pays non-membres de l'OCDE ainsi que dans les pays émergents, et les opérations effectuées sur ces marchés sont sujets à des risques de transaction et de conservation. Dans certains cas, le fonds peut ne pas être en mesure de recouvrer tout ou partie de ses actifs ou peut s'exposer à des retards de livraison pour récupérer ses actifs.

#### **Risque lié à des facteurs externes**

Incertitude quant à la pérennité de certains facteurs externes de l'environnement (comme le régime fiscal ou les changements de réglementation) susceptibles d'avoir un impact sur le fonctionnement du fonds. Le fonds peut être assujéti à un certain nombre de risques juridiques et réglementaires, notamment des interprétations ou applications de lois contradictoires, incomplètes, peu claires et changeantes, des restrictions à l'accès du public aux règlements, des pratiques et coutumes, l'ignorance ou des infractions aux lois par des contreparties et autres participants de marché, des documents de transaction incomplets ou incorrects, l'absence d'avenants établis ou effectués de façon conforme pour obtenir réparation, la protection insuffisante des investisseurs ou l'absence d'application des lois existantes. Les difficultés à faire valoir, à protéger et à faire respecter les droits peuvent avoir un effet défavorable significatif sur le fonds et sur ses opérations. En particulier, les réglementations fiscales peuvent être modifiées régulièrement ou sujettes à interprétation controversée entraînant une augmentation de la charge fiscale supportée par l'investisseur ou par le fonds sur ses actifs, revenus, gains en capital, opérations financières ou frais payés ou reçus par les fournisseurs de services.

#### **Risque de livraison**

Le fonds pourrait vouloir liquider des actifs qui font à ce moment l'objet d'une opération auprès d'une contrepartie. En pareil cas, le fonds rappellerait ces actifs auprès de la contrepartie. Le risque de livraison est le risque que la contrepartie, bien qu'obligée contractuellement, ne soit pas à même, opérationnellement parlant, de restituer les actifs suffisamment vite pour que le fonds puisse honorer la vente de ces instruments sur le marché.

**Risque opérationnel**

Le risque opérationnel englobe les risques de pertes directes ou indirectes liés à un certain nombre de facteurs (par exemple les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances de systèmes d'information et événements externes, etc.) qui pourraient avoir un impact sur le fonds et / ou les investisseurs. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

**Risque juridique**

Le risque de litige de toute nature avec une contrepartie ou une tierce partie. La Société de Gestion vise à réduire ce risque à travers la mise en place de contrôles et procédures.

**Risque de conservation**

Le risque de perte d'actifs détenus par un dépositaire par suite d'insolvabilité, de négligence ou d'actes frauduleux du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire. Ce risque est mitigé par les obligations réglementaires des dépositaires.

**Risque de conflits d'intérêts**

Un choix de contrepartie, orienté par d'autres motifs que le seul intérêt du fonds, et/ou un traitement inégal dans la gestion de portefeuilles équivalents pourrait constituer les principales sources de conflits d'intérêts.

**Risque de modification de l'indice de référence par le fournisseur de cet indice**

L'attention des porteurs de parts est attirée sur l'entière discrétion du fournisseur d'indice de référence de décider et ainsi de modifier les caractéristiques de l'indice de référence concerné pour lequel il agit en tant que sponsor. Selon les termes du contrat de licence, un fournisseur d'indices peut ne pas être tenu de fournir aux détenteurs de licence qui utilisent l'indice de référence concerné un préavis suffisant de toute modification apportée à cet indice de référence. En conséquence, la Société de Gestion ne sera pas nécessairement en mesure d'informer à l'avance les porteurs de parts du fonds des changements apportés aux caractéristiques de l'indice de référence concerné par le fournisseur d'indice.

**Risque de durabilité**

Le risque de durabilité fait référence à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille.

Les risques de durabilité peuvent être subdivisés en 3 catégories :

- Environnemental : des événements environnementaux peuvent créer des risques physiques pour les entreprises du portefeuille. Ces événements pourraient par exemple découler des conséquences du changement climatique, de la perte de biodiversité, du changement de la chimie des océans, etc. Outre les risques physiques, les entreprises pourraient aussi être impactées négativement par des mesures d'atténuation adoptées en vue de faire face aux risques environnementaux (tel que par exemple une taxe carbone). Ces risques d'atténuation pourraient impacter les entreprises selon leur exposition aux risques susmentionnés et leur adaptation à ceux-ci ;
- Social : renvoie aux facteurs de risque liés au capital humain, à la chaîne d'approvisionnement et à la façon dont les entreprises gèrent leur impact sur la société. Les questions relatives à l'égalité des genres, aux politiques de rémunération, à la santé et la sécurité et aux risques associés aux conditions de travail en général relèvent de la dimension sociale. Les risques de violation des droits humains ou des droits du travail au sein de la chaîne d'approvisionnement font également partie de la dimension sociale ;
- De gouvernance : Ces aspects sont liés aux structures de gouvernance telles que l'indépendance du conseil d'administration, les structures de gestion, les relations avec les travailleurs, la rémunération et la conformité ou les pratiques fiscales. Les risques liés à la gouvernance ont comme point commun qu'ils proviennent d'un défaut de surveillance de l'entreprise et/ou de l'absence d'incitant poussant la direction de l'entreprise à faire respecter des normes élevées en matière de gouvernance.

Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes. Si un événement imprévu survient chez un émetteur spécifique tel qu'une grève du personnel, ou plus généralement une catastrophe environnementale, cet événement peut avoir un impact négatif

sur la performance du portefeuille. Par ailleurs, les émetteurs adaptant leurs activités et/ou politiques peuvent être moins exposés au risque de durabilité.

Afin de gérer l'exposition au risque, les mesures d'atténuation peuvent être les suivantes :

- Exclusion d'activités ou d'émetteurs controversés ;
- Exclusion d'émetteurs sur la base de critères durables ;
- Intégration des risques de durabilité dans la sélection des émetteurs ou le poids des émetteurs dans le portefeuille ;
- Engagement et saine gestion des émetteurs.

Le cas échéant, ces mesures d'atténuation sont décrites dans la section du prospectus consacrée à la politique d'investissement du fonds.

### **Risque ESG**

Notre méthodologie est basée sur la définition de modèles sectoriels ESG par nos analystes ESG internes. Les limites de notre recherche sont en grande partie liées à la nature, l'étendue et la cohérence des données ESG disponibles actuellement.

- Nature : Certaines dimensions ESG se prêtent mieux à des informations qualitatives narratives. Ces informations sont sujettes à interprétation et introduisent par conséquent un degré d'incertitude dans les modèles ;
- Étendue : Une fois définies les dimensions ESG que nos analystes jugent importantes pour chaque secteur, il n'y a pas de garantie que les données seront disponibles pour toutes les entreprises dans ce secteur. Dans la mesure du possible, nous essaierons que les données manquantes soient complétées par notre propre analyse ESG ;
- Homogénéité : les différents fournisseurs de données ESG ont des méthodologies différentes. Même chez un seul et même fournisseur, des dimensions ESG analogues peuvent être traitées différemment selon le secteur. Ceci rend la comparaison des données de différents fournisseurs plus difficile.

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés intégrant les critères ESG et de durabilité à l'échelon européen peut se traduire par des approches différentes chez les gestionnaires pour fixer les objectifs ESG et déterminer si ces objectifs ont été atteints par les fonds qu'ils gèrent.

Notre méthodologie exclut ou limite l'exposition aux titres de certains émetteurs pour des raisons ESG. Par conséquent, il est possible que certaines conditions de marché génèrent des opportunités financières qui pourraient ne pas être exploitées par le compartiment.

### **Garantie ou protection**

Néant.

**Changements intéressant l'OPC**

<b>Modifications apportées</b>	<b>Date de la modification</b>
Néant.	Néant.



## Rapport de gestion

Aux **Etats-Unis**, au cours du quatrième trimestre 2022, à l'instar du secteur manufacturier mondial, l'indice ISM du secteur manufacturier passe sous la barre des 50, en réponse au renchérissement du dollar et au ralentissement économique mondial. En revanche, le secteur des services est toujours dynamique. Même si le rythme des créations mensuelles d'emplois ralentit un peu, elles demeurent, toutefois, toujours supérieures à 200 000. L'inflation sous-jacente est encore de 5,7 % en décembre 2022 et celle des services est de 7,5 %. Dès lors, afin d'assurer le retour à moyen terme de l'inflation vers 2 %, la Réserve fédérale monte à deux reprises son taux directeur : une première fois début novembre de 75 points de base et, ensuite, mi-décembre de 50 points de base (à 4,5 %). Au total, 2022 fut l'année de l'inattendu avec un conflit aux portes de l'Europe, une inflation bien plus forte qu'anticipé, le resserrement monétaire le plus important depuis 1980 et, malgré tout, une croissance de 1,9 % en 2022 après 5,8 % en 2021. Au total, les événements de 2022 ont conduit la Bourse à clôturer l'année en baisse de 19,4 % à 3840, malgré un rebond de plus de 7 % sur le dernier trimestre. Quant au taux à dix ans, il évolue peu au cours du dernier trimestre. Celui-ci termine l'année à 3,83 %, soit une hausse de 233 points de base sur 2022. En janvier et février 2023, hormis l'immobilier résidentiel (-9 % en 2022 par rapport à 2021) et malgré les hausses de taux passées de la Réserve fédérale, une grande majorité des indicateurs ne pointe pas vers un fort ralentissement. Environ 700 000 nouveaux emplois ont encore été créés. L'ISM du secteur des services est à 55,1 en février. Cet environnement pousse brièvement le taux à dix ans au-delà de 4 % début mars. Toutefois, les fermetures par les autorités de la 16e plus grande banque américaine (Silicon Valley Bank), le 10 mars, à la suite de sorties de dépôts beaucoup trop importantes, et, quelques jours plus tard, de Signature Bank, font craindre un risque de contagion aux autres banques de moyenne importance. La FDIC, en concertation avec la Réserve fédérale et le Trésor américain, peut invoquer une situation de « Systemic Risk Exception », ce qui permet à celle-ci de pouvoir assurer tous les dépôts de ces deux banques (les dépôts assurés (< à \$250 000) et les non-assurés). Pour éviter un problème de liquidité, la Fed ouvre une nouvelle facilité d'emprunt (BTFP – Bank Term Funding Program) dont la spécificité est que les obligations publiques servant de collatéral sont valorisées au pair et non au prix de marché. Avec la gestion des autorités, le risque de contagion diminue et le stress sur les marchés financiers se réduit. Par ailleurs, grâce à la réduction des tensions dans les chaînes d'approvisionnement et à la baisse des prix de l'énergie et des métaux industriels, l'inflation totale, sur les premiers mois de 2023, baisse régulièrement (5 % en mars 2023). L'inflation sous-jacente, elle, ne baisse plus et oscille autour de 5,5 %. En effet, bien que l'inflation des biens ralentisse, la composante « immobilier » de l'inflation (plus de 30 % de l'IPC) et celle des services non liés à l'immobilier ne ralentissent pas. Par ailleurs, bien que la croissance des salaires soit en train de ralentir, elle demeure encore importante et c'est un intrant important dans le prix des services. Ce sont les raisons pour lesquelles, malgré les développements en mars, la Réserve fédérale monte à deux reprises son taux directeur : une première fois, le 1er février, de 25 points de base à 4,75 % et, ensuite, le 22 mars à nouveau de 25 points de base à 5 %. Fin mars, le taux à dix ans est en baisse de 35 points de base à 3,48 % par rapport à fin 2022. La Bourse, elle, croît de 7 %. En effet, les derniers développements ont fait revoir à la baisse le taux terminal de la Fed et donc le frein potentiel sur l'économie. Au deuxième trimestre, comme dans le reste du monde, le secteur manufacturier connaît une croissance atone alors que le secteur des services croît continuellement. Plus de 600 000 emplois sont encore créés pendant le trimestre, la croissance des salaires et de l'inflation sous-jacente ne ralentissent que lentement. Le taux de chômage est à 3,6 %. La croissance du PIB du 2e trimestre est de 0,5 % en glissement trimestriel. Ceci conduit la Réserve fédérale, le 3 mai, à augmenter son taux directeur de 25 points de base à 5,25 %. Lors du FOMC du 14 juin, la Réserve fédérale annonce qu'elle fait une pause dans son cycle de resserrement. Ceci soutient l'évolution de la Bourse qui progresse – particulièrement en juin – de 8,3 % sur le trimestre, emmenée par l'effervescence autour des entreprises liées à l'intelligence artificielle. Le taux à dix ans, lui, croît de 33 points de base à 3,81 %. Au troisième trimestre, malgré un resserrement de 525 points de base et la dégradation par Fitch de la notation de la dette des Etats-Unis début août, l'économie américaine continue de créer plus de 750 000 emplois sur le trimestre, le taux de chômage est à 3,8 %, l'ISM du secteur des services demeure toujours bien orienté et les ventes au détail et d'autres indicateurs économiques restent bien orientés. Ceci conduit, le 20 septembre, la Réserve fédérale à monter de 25 points de base son taux directeur à 5,5 %. Ces différents développements conduisent le marché à anticiper que les Etats-Unis ne rentreront pas en récession et que la Fed va maintenir ses taux plus hauts plus longtemps, malgré une inflation sous-jacente en baisse à 4,4 % (en août). Au cours du trimestre, pris entre une absence de perspective de récession aux Etats-Unis et des réductions de production de l'OPEP+, le prix du pétrole ne cesse de grimper. Tant le Brent que le WTI dépassent les 90 dollars le baril fin septembre (contre autour de \$70 début juillet). Tout cela pousse le taux à dix ans, fin septembre, à 4,57 % (le plus haut niveau

depuis octobre 2007), soit une hausse de 77 points de base par rapport à fin juin. Sur la même période, en réponse à la forte hausse de taux, la Bourse décroît de 3,6 %.

Dans la **zone euro**, au début du quatrième trimestre 2022, afin de contrecarrer la baisse du prix du pétrole attendue en réponse au ralentissement de la croissance mondiale – le FMI prévoit une croissance mondiale de 2,7 % en 2023 après 3,2 % en 2022 –, l'OPEP+ décide de réduire sa production de 2 mbj à partir de novembre. Dès lors, afin de s'assurer que les anticipations d'inflation demeurent ancrées, d'autant que les gouvernements européens annoncent des programmes de soutien économique plus ou moins conséquents, la Banque centrale européenne (BCE) monte à deux reprises son taux directeur : une première fois, fin octobre, de 75 points de base et, ensuite, mi-décembre de 50 points de base (à 2,5 %). Fin octobre, l'Allemagne annonce un plan de deux cents milliards d'euros. La baisse du prix du gaz au cours du quatrième trimestre réduit quelque peu les tensions et permet d'envisager une croissance un peu moins défavorable pour 2023. Cette perspective permet une forte progression de la Bourse au quatrième trimestre (+12,5 %). Malgré cela, les développements de 2022 pèsent sur celle-ci, qui se replie de 14,5 % sur l'année. Quant au taux allemand à dix ans, après les annonces de la BCE mi décembre (poursuite du resserrement monétaire et réduction de l'Asset Purchase Programme), il termine le mois de décembre en hausse. Celui-ci clôt l'année à 2,56 %, soit une hausse de 274 points de base sur 2022. Au premier trimestre 2023, alors que l'inflation totale (6,9 % en mars) est en baisse continue depuis son pic d'octobre 2022, l'inflation sous-jacente, elle, ne cesse de grimper (5,7 % en mars) dans un contexte où le marché du travail demeure tendu. Le taux de chômage est de 6,6 % et la croissance des salaires est importante. Par ailleurs, la baisse du prix du gaz se poursuivant, ces conditions conduisent à revoir les perspectives de croissance à la hausse ainsi que les anticipations de taux terminal de la BCE. Cette dernière, le 2 février, augmente son taux directeur de 50 points de base à 3 %. Malgré les développements au sein du système bancaire américain, la BCE, lors de sa réunion du 16 mars, augmente son taux directeur de 50 points de base à 3,5 %. En effet, comme le fait remarquer Christine Lagarde, le secteur bancaire européen est résilient, bien capitalisé et n'a pas de problème de liquidité. L'autre raison de cette hausse tient dans les dernières prévisions macroéconomiques de la BCE qui montrent que l'inflation devrait rester trop élevée pendant trop longtemps. Pendant le week-end du 18 et 19 mars, la Banque Nationale Suisse et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers suisse organisent la reprise de Credit Suisse par UBS. Au total, fin mars, par rapport à fin 2022, le taux à dix ans allemand baisse de 27 points de base à 2,3 %. La Bourse, elle, croît de 11,9 %. Au cours du deuxième trimestre, les indices PMI du secteur manufacturier et des services se dégradent. Toutefois, le PMI du secteur des services, lui, reste au-dessus de 50. Par rapport au début de l'année, la confiance des consommateurs s'améliore mais cette amélioration devient plus hétérogène parmi les pays de la zone euro. Le marché du travail, lui, demeure toujours bien orienté, ce qui permet d'entrevoir une amélioration du pouvoir d'achat au fur et à mesure de la baisse de l'inflation. Bien que l'inflation totale ne cesse de ralentir (5,5 % en juin), l'inflation sous-jacente, elle, montre plus de rigidité à la baisse (5,5 % en juin). C'est la raison pour laquelle la BCE augmente son taux directeur à deux reprises, respectivement le 4 mai et le 15 juin, à chaque fois de 25 points de base. Fin juin, le taux directeur de la BCE est à 4 %, le taux à dix ans allemand est à 2,39 % et la Bourse croît de 1,0 % sur le trimestre. Entre le troisième trimestre 2022 et le deuxième trimestre 2023, le niveau du PIB de la zone euro ne progresse que de 0,1 %. La raison principale est le choc énergétique qui a eu un impact très fort sur le pouvoir d'achat des ménages ainsi que sur l'activité des entreprises, même s'il a été partiellement compensé par des aides gouvernementales. Au troisième trimestre, malgré des dynamiques domestiques différentes entre la zone euro et les Etats-Unis, les taux européens évolueront tout au long du trimestre, de concert avec les taux américains... mais avec une amplitude moindre. Même si l'inflation recule, elle demeure élevée (5,2 % en août) et l'inflation sous-jacente, elle, décélère encore plus lentement (5,3 % en août). C'est la raison pour laquelle la BCE monte par deux fois ses taux au cours du trimestre (une première fois le 27 juillet de 25 points de base à 4,25 %, et, une seconde fois, le 14 septembre de 25 points de base à 4,5 %). Dans cet environnement de taux plus élevés, l'activité décélère. Alors que l'indice PMI du secteur manufacturier de la zone euro demeure depuis quinze mois sous la barre des 50, celui du secteur des services passe sous la barre des 50 en août. Il devient clair que la croissance de la zone euro va, au mieux, être atone à court terme d'autant que les baisses de production des pays de l'OPEP+ pèsent sur le prix du Brent qui dépasse les 90 dollars le baril en moyenne en septembre. Seul élément vraiment positif de la conjoncture de la zone euro, le marché du travail qui demeure tendu. Le taux de chômage est très bas (6,4 % en août) et la croissance des salaires demeure assez élevée. Ceci permet à la consommation des ménages de tenir et offre un support à la croissance. Au total, le taux à dix ans allemand termine le trimestre sur une hausse quarante-deux points de base à 2,81 %. La Bourse, elle, perd 4,6 % sur la même période, souffrant d'un environnement de taux plus élevé et d'une croissance faible.

## **Commentaire de gestion**

L'environnement économique n'a pas eu de réelle incidence sur le fonds, puisque notre objectif n'est pas d'essayer de déterminer quelle direction va prendre le marché. Ce à quoi nous nous attachons principalement, c'est de comprendre quel sera l'impact d'un changement de statut d'un certain nombre d'actions dans les grands indices.

Au cours de cette année, la poche de rebalancement indiciel a bénéficié d'un contexte plus favorable, faisant suite à un environnement surabitré mi-2022. La poche de valeur relative a dégagé des performances positives.

- En décembre 2022, la performance du fonds sur le mois était neutre. Plusieurs positions ont contribué négativement à la performance. Par exemple, la position short sur Arch Capital Group initiée lors de son entrée effective dans le S&P 500 fin octobre.
- En mars 2023, les performances du fonds sur le mois étaient positives, plusieurs positions ont contribué positivement à la performance. Par exemple la position short sur Bunge Limited, initiée à la suite de son entrée dans le S&P 500 à la mi-mars.
- En juin 2023, les performances du fonds sur le mois étaient positives, plusieurs positions ont contribué positivement à la performance. Par exemple on peut citer notre position longue sur Palo Alto Networks. Cette position a été initiée en amont de son entrée dans le S&P 500 lors du rebalancement de juin.

Le fonds Candriam Index Arbitrage est un fonds mettant principalement en oeuvre des stratégies d'arbitrages statistiques discrétionnaires (index rebalancing et pairs trading) sur actions ou indices. Ainsi, la composition du portefeuille a évolué tout au long de l'année en fonction des opportunités qui se présentaient.

Il est enfin à noter que le fonds n'a pas fait appel aux dérivés de crédit.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Candriam Index Arbitrage est classé SFDR 6. Le fonds n'intègre pas systématiquement les caractéristiques ESG dans le cadre de sa gestion. Néanmoins, la politique d'exclusion de Candriam tient compte des risques de durabilité dans les décisions d'investissement, ce qui exclut certaines activités controversées.

Il est enfin à noter que le fonds n'a pas fait appel aux dérivés de crédit.

<b>Parts</b>	<b>Performance sur 1 année</b>
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR	2,96%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I	3,09%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R	3,09%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2	3,16%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS	3,10%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U	3,09%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V	3,08%
Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z	3,16%

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CANDRIAM MME ZEURC	40 002 440,00	105 803 929,00
ADIDAS NOM.	6 022 360,00	8 033 020,00
LINDE PLC	6 062 775,00	6 502 350,00
VOLKSWAGEN-PREF	6 036 735,52	6 112 265,83
COVESTRO AG	5 958 934,16	5 982 712,08
CANDRIAM RA ZEURC	10 335 220,00	
VONOVIA SE	4 954 800,00	2 884 237,93
AROUNDTOWN SA	3 812 965,56	3 210 439,94
NESTE OYJ	2 935 166,43	2 863 968,45
NOKIA (AB) OY		5 444 413,08

## Informations réglementaires

### Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EURO

#### 1- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 427 705 211,12

- Prêts de titres :
- Emprunt de titres :
- Prises en pensions : 427 705 211,12
- Mises en pensions :

Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 214 625 161,71

- Change à terme :
- Future : 68 731 451,53
- Options :
- Swap : 145 893 710,19

#### 2- Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
CREDIT AGRICOLE CIB SA - LC BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SC - LC CACEIS BANK FRANCE SA - LC NATIXIS	BARCLAYS BANK IRELAND PLC JP Morgan UBS Citigroup Morgan Stanley

(\*) Sauf les dérivés listés

#### 3- Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	423 472 612,02
. OPCVM	
. Espèces (*)	7 739 172,38
<b>Total</b>	<b>431 211 784,40</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
<b>Total</b>	

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension

#### 4- Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	12 423 000,73
. Autres revenus	
<b>Total des revenus</b>	<b>12 423 000,73</b>
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
<b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

#### Réglementation SFTR en EUR

##### 1- Titres et matières premières prêtés

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant					
% de l'Actif Net*					

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

##### 2- Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant				427 705 211,12	
% de l'Actif Net				63,56%	

##### 3- 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
UNION EUROPEENNE				184 187 184,85	
GOUVERNEMENT BELGIQUE BELGIQUE				75 000 000,00	
GOUVERNEMENT FRANCAIS FRANCE				75 444 150,00	
GOUVERNEMENT ITALIEN ITALIE				41 103 259,87	
BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT UNION EUROPEENNE				22 471 400,00	

#### 4- 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
CREDIT AGRICOLE CIB SA - LC				177 920 334,90	
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES SC - LC				111 107 409,90	
CACEIS BANK FRANCE SA - LC				58 675 716,40	
NATIXIS				80 001 750,00	

#### 5- Type et qualité des garanties (collatéral)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
<b>Type</b>					
- Actions					
- Obligation				423 472 612,02	
- OPC					
- TCN					
- Cash				7 739 172,38	
<b>Rating</b>				AAA à BBB	
<b>Monnaie de la garantie</b>					
- Euro				431 211 784,40	

#### 6- Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

#### 7- Echéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an				10 210 875,41	
Plus d'1 an				413 261 736,61	
Ouvertes				7 739 172,38	

#### 8- Echéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine				40 440 000,00	
1 semaine à 1 mois				166 689 201,12	
1 à 3 mois				220 576 010,00	
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

**9- Données sur la réutilisation des garanties**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

**10- Données sur la conversation des garanties reçues par l'OPC**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
CACEIS Bank					
Titres				423 472 612,02	
Cash				7 739 172,38	

**11- Données sur la conversation des garanties fournies par l'OPC**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
Titres					
Cash					

**12- Données sur les revenus et les coûts ventilés**

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
<b>Revenus</b>					
- OPC				12 423 000,73	
- Gestionnaire					
- Tiers					
<b>Coûts</b>					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

**13- Données Type et qualité des garanties (collatéral)**

Garantie en cash uniquement.

**14- Données sur la réutilisation des garanties**

Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou des titres réglementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC. Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie. Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

**15- Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC**

Garantie en cash uniquement.

**16- Données sur les revenus et les coûts ventilés**

Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.



### **Procédure de choix des intermédiaires**

Candriam sélectionne les intermédiaires pour les grandes classes d'instruments financiers (obligations, actions, produits dérivés), auprès desquels elle transmet des ordres pour exécution. Cette sélection s'effectue notamment sur base de la politique d'exécution de l'intermédiaire et ce dans le respect de la « Politique de sélection des intermédiaires financiers, auprès desquels Candriam transmet des ordres pour exécution pour le compte des OPC qu'elle gère ».

Les facteurs d'exécution pris en compte sont notamment : le prix, le coût, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre.

En application de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers et des contreparties et sur base d'une demande émanant du gérant, le Comité Broker (« Broker Review ») de Candriam valide ou refuse toute demande de nouvel intermédiaire financier.

Ainsi, en application de cette politique, une liste par type d'instruments (actions, taux, monétaires, dérivés) des brokers autorisés et une liste des contreparties autorisées sont maintenues.

Par ailleurs, périodiquement, dans le cadre de la "Broker Review", est passée en revue la liste des brokers agréés afin de les évaluer selon plusieurs filtres et d'y apporter toute modification utile et nécessaire.

### **Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation**

Nous renvoyons au rapport émis par la société de gestion conformément à l'article 31482 du Règlement Général de l'AMF. Ce rapport est disponible sur le site de la société de gestion [www.candriam.com](http://www.candriam.com).

Conformément aux règles de transparence édictées par la directive européenne « droit des actionnaires » et relatives aux communications annuelles adressées aux investisseurs institutionnels, vous avez la possibilité d'obtenir des informations supplémentaires sur la stratégie d'investissement mise en oeuvre par Candriam et la contribution de cette stratégie aux performances à moyen et long terme du fonds.

Vous pouvez formuler votre demande à l'adresse suivante : <https://www.candriam.fr/contact/> Notre politique d'engagement est disponible sur notre site internet à l'adresse suivant <https://www.candriam.fr/>

<sup>(1)</sup> Directive (UE) 2017/828 du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2007/36/CE visant à promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires.

Le taux de rotation du portefeuille pour l'année 2022 est de 754,41%\*.

\* Formule utilisée :  $[(\text{Total des achats} + \text{total des ventes}) - (\text{total souscriptions} + \text{total rédemptions})] / \text{Moyenne de l'actif net durant l'année en cours}$ .

Les instruments dérivés ont été pris en compte dans le total des achats/ventes car ils ont représenté la majorité des transactions sur la période.

### **Engagement et politique de vote, utilisation des droits de vote**

Aucun droit de vote n'étant rattaché aux parts d'un FCP, les décisions sont prises par la Société de Gestion.

### **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### **Communication des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

L'information sur les modalités de prise en compte ou non dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance est disponible sur le site internet [www.candriam.com](http://www.candriam.com) et figureront dans le rapport annuel le cas échéant.

### **Méthode de calcul du risque global**

L'exposition globale du FCP est calculée selon la méthode de la Value-at-Risk (VaR) absolue.

Niveau maximum de VaR quotidienne : 1,25%.

Niveau minimum de VaR quotidienne : 0,30%.

Niveau moyen de VaR quotidienne : 0,65%.

Var 30/09/2023 : 0,92%

### **Effet de levier**

L'engagement moyen pour cet OPCVM, au 29/09/2023, est de 40,01%.

### **Gestion des risques**

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPCVM est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

### **Politique de rémunération**

La directive européenne 2014/91/UE modifiant la directive 2009/65/CE concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la FCP, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est transposée en droit national par la loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 transposant la directive 2014/91/UE. En raison de cette nouvelle réglementation, la FCP est tenue de publier les informations relatives à la rémunération des salariés identifiés au sens de la Loi dans le rapport annuel.

Candriam détient une double licence, d'une part, en tant que société de gestion conformément à l'article 15 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif et, d'autre part, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs conformément à la loi du 12 juillet 2013 relative aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs. Les responsabilités incombant à Candriam en vertu de ces deux lois sont relativement similaires et Candriam considère que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relatives à l'administration des OPCVM et des fonds d'investissement alternatifs.

Au cours de son exercice clos le 31 décembre 2022, Candriam a versé les sommes suivantes à son personnel :  
Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 16 496 391.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 7 603 281.

Nombre de bénéficiaires : 147.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire d'investissement dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de Candriam ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous montrent également le montant agrégé des rémunérations globales chez Candriam.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 4 123 181.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de Candriam dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont elle est la Société de Gestion (hors direction générale) : EUR 2 274 454.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale belge (i.e. Candriam – Belgian Branch), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 24 652 347.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 10 435 950.

Nombre de bénéficiaires : 256.

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre la direction générale et les membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de gestionnaire financier par délégation ne permettent pas une telle identification pour chaque fonds sous gestion. Les chiffres ci-dessous indiquent également le montant agrégé des rémunérations globales au niveau du gestionnaire financier par délégation.

Montant agrégé des rémunérations de la haute direction : EUR 5 059 679.

Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel du gestionnaire financier par délégation dont les activités ont un impact significatif sur le profil de risque des fonds dont il est le gestionnaire financier par délégation (hors direction générale) : EUR 4 582 833.

Rémunérations versées par Candriam au personnel de sa succursale française (i.e. Candriam – Succursale française), agissant en qualité de gestionnaire(s) financier, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

Montant brut total des rémunérations fixes versées (hors paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant pas d'effet incitatif sur la gestion des risques) : EUR 18 384 879.

Montant brut total des rémunérations variables versées : EUR 9 558 325.

Nombre de bénéficiaires : 202.

La politique de rémunération a été revue pour la dernière fois par le comité de rémunération de Candriam France le 25 avril 2023 et a été adoptée par le comité stratégique de Candriam France.

#### **Autres informations**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CANDRIAM France 40, rue Washington

75008 PARIS

Tel : 01.53.93.40.00

[www.candriam.com](http://www.candriam.com)

e-mail : [investor.support@candriam.com](mailto:investor.support@candriam.com)



**CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 29 septembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 septembre 2023**

**CANDRIAM INDEX ARBITRAGE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
CANDRIAM INVESTORS GROUP  
WASHINGTON PLAZA - 40, rue Washington  
75008 PARIS CEDEX 08

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CANDRIAM INDEX ARBITRAGE relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/09/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## CANDRIAM INDEX ARBITRAGE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



## CANDRIAM INDEX ARBITRAGE

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.01.17 10:11:47 +0100





## BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>486 816 834,47</b>	<b>1 013 940 643,25</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>9 167 012,50</b>	<b>14 696 700,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 167 012,50	14 696 700,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>42 752 820,00</b>	<b>101 347 740,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	42 752 820,00	101 347 740,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>429 761 942,23</b>	<b>888 496 855,78</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	429 761 942,23	811 601 627,07
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	76 895 228,71
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>5 135 059,74</b>	<b>9 399 347,47</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 071 583,02	3 056 719,73
Autres opérations	4 063 476,72	6 342 627,74
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>18 374 600,47</b>	<b>136 172 254,12</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	18 374 600,47	136 172 254,12
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>41 199 199,19</b>	<b>104 926 918,06</b>
Liquidités	41 199 199,19	104 926 918,06
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>546 390 634,13</b>	<b>1 255 039 815,43</b>

## BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	515 801 027,60	1 087 974 467,45
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 702 945,43	-14 196 035,56
Résultat de l'exercice (a,b)	8 935 391,23	1 757 119,00
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>530 439 364,26</b>	<b>1 075 535 550,89</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>4 312 230,00</b>	<b>85 978 241,93</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	76 895 228,71
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	76 895 228,71
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	4 312 230,00	9 083 013,22
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 071 582,96	3 056 719,68
Autres opérations	3 240 647,04	6 026 293,54
<b>DETTES</b>	<b>10 600 198,86</b>	<b>86 196 501,66</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	10 600 198,86	86 196 501,66
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 038 841,01</b>	<b>7 329 520,95</b>
Concours bancaires courants	1 038 841,01	7 329 520,95
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>546 390 634,13</b>	<b>1 255 039 815,43</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SP 500 MINI 1223	408 547,82	0,00
E-MIN RUS 200 1223	21 999 404,96	0,00
XEUR FSMI SWI 1223	1 590 294,77	0,00
FTSE 100 FUT 1223	21 313 246,48	0,00
XAE ENERGY SE 1223	11 641 983,47	0,00
SP 500 MINI 1222	0,00	5 882 100,75
DAX 30 IND FU 1222	0,00	2 123 450,00
XAE ENERGY SE 1222	0,00	14 613 892,72
NQ USA NASDAQ 1222	0,00	27 035 369,77
NQ USA NASDAQ 1223	3 369 974,03	0,00
E-MIN RUS 200 1222	0,00	2 727 178,07
XEUR FSMI SWI 1222	0,00	11 384 702,34
EURO STOXX 50 1222	0,00	12 563 850,00
EURO STOXX 50 1223	8 408 000,00	0,00
FTSE 100 FUT 1222	0,00	3 072 760,94
Engagement sur marché de gré à gré		
Contracts for Difference		
JPM BP PLC 1230	0,00	3 158 432,09
CFD JPX AIR PRO 1230	0,00	1 900 515,49
CFD MSE S.O.I.T 1230	347 050,00	0,00
CFD JPX FERGUSO 1230	0,00	5 883 815,65
CFD BAR BLACKRO 1230	0,00	5 617 108,15
CFD UBS AIR LIQ 1230	0,00	1 681 108,00
CFD UBS LINDE P 1230	0,00	1 814 800,00
CFD BC AVIS BUD 1230	0,00	212 161,49
CFD BC VALARIS 1230	0,00	479 583,52
CFD BC BUMBLE I 1230	0,00	296 141,48
CFD BC ALIGHT I 1230	0,00	433 971,32
CFD JPX WEATHER 1230	0,00	636 142,50
CFD JPX AIRBNB 1230	3 110 309,33	471 776,65
CFD JPX APPLOVI 1230	0,00	220 832,95
CFD JPX AMUNDI 1230	0,00	515 520,00
CFD JPX SHELL P 1230	5 107 447,54	0,00
CFD BC ADAPTHEA 1230	0,00	658 749,55
CFD CGMD MACOM 1230	0,00	3 277 680,80
CFD CGMD ROGERS 1230	0,00	3 834 456,37
CFD BC AVID TEC 1230	0,00	1 424 590,41
CFD BC AMAZON.C 1230	0,00	7 266 881,03

## HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CFD UBS APPLE I 1230	0,00	7 335 681,11
CFD UBS KEURIG 1230	0,00	3 875 792,37
CFD UBS FISERV 1230	0,00	5 444 281,12
CFD CGMD DYNATR 1230	0,00	3 624 376,05
CFD CGMD CIVITA 1230	0,00	5 506 721,79
CFD CGMD OUTFRO 1230	0,00	3 411 218,29
CFD CGMD OCCIDE 1230	0,00	5 770 836,52
CFD CGMD TOURMA 1230	0,00	5 173 381,38
JPX SCHRODERS 1230	0,00	1 043 759,61
CFD MSE ENPHASE 1230	0,00	2 039 283,42
CFD BC XPERI HO 1230	0,00	938 192,21
CFD JPX APPLE I 1230	3 881 029,52	0,00
CFD UBS AMAZON. 1230	3 601 983,47	0,00
CFD JPX BANCO B 1230	603 155,00	0,00
CFD UBS BELIMO 1230	449 950,96	0,00
CFD UBS ANDRITZ 1230	430 380,00	0,00
CFD UBS SSAB AB 1230	417 996,09	0,00
CFD BC REXEL SA 1230	468 600,00	0,00
CFD TRELLEBORG 1230	520 617,26	0,00
CFD BC LEONARDO 1230	628 360,00	0,00
CFD UBS NNN REI 1230	2 603 560,80	0,00
CFD BC INVESCO 1230	2 880 000,00	0,00
CFD BC ATMOS EN 1230	2 401 246,75	0,00
CFD BC FEDERAL 1230	3 081 634,00	0,00
CFD BC FRANKLIN 1230	2 785 926,80	0,00
CFD UBS LEGGETT 1230	2 880 000,00	0,00
CFD UBS OLD REP 1230	3 358 753,25	0,00
CFD BC ONE GAS 1230	3 095 574,97	0,00
CFD BC REGENCY 1230	3 368 500,59	0,00
CFD BC PHINIA I 1230	1 260 110,51	0,00
CFD BC FORTREA 1230	2 316 903,90	0,00
CFD MSE FISCHER 1230	319 962,83	0,00
CFD MSE B&M EUR 1230	385 344,71	0,00
CFD MSE FLUGHAF 1230	397 047,13	0,00
CFD MSE ALD SA 1230	256 725,00	0,00
CFD UBS EQUITY 1230	2 888 387,25	0,00
CFD BC ERIE IND 1230	1 442 935,54	0,00
CFD BC PENSKE A 1230	1 199 202,83	0,00
CFD BC GLOBUS M 1230	3 751 593,86	0,00
CFD JPX BE SEMI 1230	813 750,00	0,00
CFD BC GOOSEHEA 1230	2 111 829,99	0,00
CFD BC JACKSON 1230	1 985 454,55	0,00
CFD UBS GLOBAL- 1230	516 103,90	0,00
CFD JPX BLACKST 1230	4 047 792,21	0,00
CFD UBS WEATHER 1230	1 876 987,01	0,00
CFD JPX GODADDY 1230	3 939 438,02	0,00

## HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CFD UBS MORNING 1230	3 982 356,55	0,00
CFD UBS T-MOBIL 1230	3 968 358,91	0,00
CFD UBS US BANC 1230	1 873 530,11	0,00
CFD JPX KEURIG 1230	3 816 727,27	0,00
UBS RB GLOBAL 1230	3 778 040,14	0,00
CFD CGMD BLACKR 1230	3 663 697,76	0,00
CFD JPX TESLA I 1230	1 890 682,41	0,00
CFD UBS ALPHABE 1230	3 985 076,74	0,00
CFD CGMD ONEOK 1230	4 852 732,00	0,00
CFD BC CRH PLC 1230	4 135 442,74	0,00
CFD BC HAYWARD 1230	2 130 814,64	0,00
CFD BC TESLA IN 1230	0,00	7 039 759,10
NEOGEN BAR CFD 1230	0,00	2 737 957,43
CFD MSE SOLARED 1230	0,00	1 701 130,00
JPX BNP PARIB 1230	1 510 750,00	0,00
CFD BC CHEVRON 1230	0,00	9 092 573,88
CFD BC ALPHABET 1230	0,00	7 459 194,61
CFD UBS SNOWFLA 1230	0,00	2 602 357,98
CFD CGMD ORACLE 1230	3 801 615,11	0,00
CFD UBS RIVIAN 1230	0,00	2 519 522,28
CFD BC ZOOMINFO 1230	0,00	493 294,54
CFD JPX SANOFI 1230	4 059 200,00	3 528 000,00
CFD JPX PEPSICO 1230	1 920 453,36	1 999 816,26
CFD JPX NOVARTI 1230	1 924 155,84	1 121 470,46
CFD JPX MERCK & 1230	1 944 746,16	2 021 905,78
CFD JPX PFIZER 1230	3 759 527,74	753 700,28
CFD JPX JOHNSON 1230	1 912 396,69	2 001 041,19
CFD JPX NOVARTI 1230	1 938 361,47	1 958 359,26
CFD JPX ROCHE H 1230	0,00	4 025 513,38
CFD JPX UNILEVE 1230	0,00	1 969 029,76
CFD JPX PROCTER 1230	0,00	3 866 176,70
CFD JPX LINDE P 1230	0,00	1 926 330,83
CFD BC BANCO SA 1230	526 039,00	0,00
JP CVX USD 1230	4 459 371,90	0,00
CFD CFDJPD JPM 1230	2 037 818,18	0,00
CFD CH UNILEVER 1230	0,00	2 035 152,69
CH NESTLE CHF 1230	455 211,40	15 880 979,05
CH TOTALENERGIES EUR	1 635 637,50	3 041 325,00
CFD MS SCOTTIS 1230	0,00	2 088 650,87
CFD JPM IAG EUR 1230	399 321,00	0,00
CFD MS ACCIONA 1230	0,00	2 167 200,00
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 641 637,43	36 312,12
Produits sur actions et valeurs assimilées	74 381,50	11 379 654,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	12 759 963,20	-74 098,61
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>14 475 982,13</b>	<b>11 341 868,11</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	336 962,47	4 111 625,30
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	197 026,34	1 077 909,79
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>533 988,81</b>	<b>5 189 535,09</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>13 941 993,32</b>	<b>6 152 333,02</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 818 088,27	3 295 464,19
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>11 123 905,05</b>	<b>2 856 868,83</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 188 513,82	-1 099 749,83
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>8 935 391,23</b>	<b>1 757 119,00</b>

Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements"

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor)

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les CDS:**

Les dérivés de crédit non compensés sont calculés à partir de modèles validés par la SDG utilisant les données de marché (courbes de spread , courbe de taux...) disponibles chez des fournisseurs de données spécialisés. Les prix obtenus sont confrontés avec ceux des contreparties.

#### **Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent

### **Frais de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et les commissions de mouvement, le cas échéant, qui peuvent être perçues notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de :

- 0.80 % pour les parts classiques en EUR
- 2% % pour les parts N
- 0.70% % pour les parts R, RS et I
- 0.35% % pour les parts R2



- 0.60% % pour les parts V et U
- 0.85% % pour les parts V2
- 0.25% % pour les parts Z
- 

#### **Commission de surperformance :**

(toutes les parts sauf la part V2)

20 % de la surperformance du FCP supérieure à l'€STR capitalisé.

#### **Indicateur de Référence**

L'Indicateur de Référence se compose des deux éléments suivants :

➤ Un high-water mark (HWM) qui correspond à un premier actif de référence basé sur la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice à partir du 30/09/2021.

Le HWM initial correspond à la VL du 30/09/2021. En cas d'activation ultérieure d'une nouvelle catégorie de parts ou de réactivation d'une catégorie de parts préexistante, la VL initiale de (re-)lancement de cette nouvelle part sera retenue comme HWM initial.

➤ Un hurdle qui correspond à un deuxième actif de référence déterminé en supposant un placement théorique des actifs au taux de rendement minimal, qui augmente des montants de souscriptions et diminue proportionnellement aux montants de rachats. Dans l'hypothèse où ce taux de rendement minimal est négatif, un taux de 0% est appliqué pour déterminer le hurdle.

L'application d'un HWM garantit que les porteurs de parts ne se verront pas facturer de commission de surperformance tant que la VL ne dépasse pas la plus haute VL atteinte à la fin d'un exercice à partir du 30/09/2021...

Cette rémunération variable permet d'aligner les intérêts de la Société de Gestion avec ceux des porteurs de parts, et d'être en lien avec le couple rendement-risque du FCP.

#### **Période de Référence**

La commission de surperformance est calculée en général au titre de chaque période de 12 mois correspondant à l'exercice comptable. Cette période est considérée comme la Période de Référence de calcul de la commission de surperformance.

En cas d'activation ou de ré-activation d'une part, la première cristallisation des commissions de surperformance sur cette catégorie de parts ne pourra s'effectuer (hors rachats) qu'à la fin de l'exercice comptable suivant celui durant lequel la catégorie de parts a été (ré)activée.

#### **Cristallisation**

Toute commission de surperformance positive est cristallisée :

- à la fin de chaque Période de Référence ;
- lors de chaque rachat net constaté à chaque calcul de VL au prorata du nombre de parts rachetées. Dans ce cas, la provision de commission de surperformance sera diminuée du montant ainsi cristallisé ;
- lors de la clôture éventuelle d'une catégorie de parts au cours de la Période de Référence.

De plus et conformément à la réglementation, une commission de surperformance pourra être cristallisée :

- en cas de fusion/liquidation du fonds / catégorie de parts en cours de période de référence ;
- en cas de changement de mécanisme de surperformance

#### **Rattrapage des performances négatives**

En cas de performance négative encourue au cours de la Période de Référence, la sous-performance sera reportée sur la Période de Référence suivante. Le HWM restera alors identique à celui de la période précédente.

Le hurdle quant à lui est réinitialisé à chaque début de période, indépendamment du fait qu'une commission de surperformance ait été cristallisée ou non

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V	Capitalisation	Capitalisation
Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 075 535 550,89</b>	<b>728 182 094,34</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	400 421 100,27	1 202 176 552,80
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-963 758 348,05	-836 443 259,12
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 500 530,35	1 929 810,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 061 692,32	-17 410 426,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	73 856 101,03	170 164 760,42
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-67 687 879,42	-172 496 805,02
Frais de transactions	-4 781,76	-695 579,74
Différences de change	-177 623,38	-18 154,99
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 485 105,27	-1 712 597,28
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 429 178,04	-1 055 927,23
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 055 927,23	-656 670,05
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-792 603,67	-997 713,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	481 333,10	1 273 936,77
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 273 936,77	-2 271 650,25
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 123 905,05	2 856 868,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>530 439 364,26</b>	<b>1 075 535 550,89</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	214 625 161,72	40,46
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>214 625 161,72</b>	<b>40,46</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	429 761 942,23	81,02	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 199 199,19	7,77
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 038 841,01	0,20
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	429 761 942,23	81,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	41 199 199,19	7,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 038 841,01	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 611 617,47	0,49	1 047 463,68	0,20	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	468 215,05	0,09	59 526,08	0,01
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 033 630,43	0,19	5 210,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	161 642 713,58	30,47	26 806 038,73	5,05	5 150 828,56	0,97	938 613,35	0,18

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	212 319,52
	Dépôts de garantie en espèces	4 272 280,95
	Collatéraux	13 890 000,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>18 374 600,47</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	1 951 275,37
	Frais de gestion fixe	107 083,26
	Frais de gestion variable	781 057,98
	Collatéraux	7 753 759,78
	Autres dettes	7 022,47
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>10 600 198,86</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>7 774 401,61</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	13 963,450	19 637 710,37
Parts rachetées durant l'exercice	-188 477,253	-265 296 847,11
Solde net des souscriptions/rachats	-174 513,803	-245 659 136,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	109 617,132	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 914,384	6 049 220,69
Parts rachetées durant l'exercice	-130 326,338	-201 120 111,18
Solde net des souscriptions/rachats	-126 411,954	-195 070 890,49
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 665,432	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	326 397,911	33 954 391,83
Parts rachetées durant l'exercice	-936 745,618	-96 867 052,97
Solde net des souscriptions/rachats	-610 347,707	-62 912 661,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	310 146,132	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	162,193	25 148,02
Parts rachetées durant l'exercice	-2 336,576	-365 341,48
Solde net des souscriptions/rachats	-2 174,383	-340 193,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 891,536	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 050,000	1 108 033,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 450,000	-2 574 013,50
Solde net des souscriptions/rachats	-1 400,000	-1 465 980,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 550,100	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	33 968,433	5 310 819,93
Parts rachetées durant l'exercice	-94 863,530	-14 888 153,11
Solde net des souscriptions/rachats	-60 895,097	-9 577 333,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	128 274,524	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	176 385,071	187 720 159,94
Parts rachetées durant l'exercice	-312 712,946	-332 576 995,60
Solde net des souscriptions/rachats	-136 327,875	-144 856 835,66
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	169 307,258	
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	93 179,000	146 615 616,49
Parts rachetées durant l'exercice	-31 629,000	-50 069 833,10
Solde net des souscriptions/rachats	61 550,000	96 545 783,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	71 113,000	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00



### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	974 881,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,40
Frais de gestion variables provisionnés	162 692,23
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,07
Frais de gestion variables acquis	3 610,78
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	139 994,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	20 433,04
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	365,10
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	113 782,57
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	40 425,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,09
Frais de gestion variables acquis	4 241,10
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 510,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,16
Frais de gestion variables provisionnés	1 160,88
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,12
Frais de gestion variables acquis	12,99
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 283,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Frais de gestion variables provisionnés	4 019,57
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,14
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	61 266,42
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,24
Frais de gestion variables provisionnés	28 251,19
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	623,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	575 815,47
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Frais de gestion variables provisionnés	273 479,19
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,11
Frais de gestion variables acquis	7 392,43
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	103 357,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	235 880,98
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,23
Frais de gestion variables acquis	5 720,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	423 472 612,02
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			42 752 820,00
	FR0013245081	CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Part Z	3 069 800,00
	LU0391999124	CANDRIAM MONEY MARKET EURO Z EUR ACC	29 237 760,00
	FR0013251790	CANDRIAM RISK ARBITRAGE Part Z	10 445 260,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>42 752 820,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	8 935 391,23	1 757 119,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>8 935 391,23</b>	<b>1 757 119,00</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 511 264,53	171 958,49
<b>Total</b>	<b>2 511 264,53</b>	<b>171 958,49</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	262 829,05	400 183,94
<b>Total</b>	<b>262 829,05</b>	<b>400 183,94</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	559 695,57	196 308,11
<b>Total</b>	<b>559 695,57</b>	<b>196 308,11</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	13 894,71	3 838,23
<b>Total</b>	<b>13 894,71</b>	<b>3 838,23</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	47 542,45	12 029,68
<b>Total</b>	<b>47 542,45</b>	<b>12 029,68</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	352 078,74	63 664,75
<b>Total</b>	<b>352 078,74</b>	<b>63 664,75</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 137 829,32	846 644,36
<b>Total</b>	<b>3 137 829,32</b>	<b>846 644,36</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 050 256,86	62 491,44
<b>Total</b>	<b>2 050 256,86</b>	<b>62 491,44</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 702 945,43	-14 196 035,56
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>5 702 945,43</b>	<b>-14 196 035,56</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 701 328,17	-5 254 749,67
<b>Total</b>	<b>1 701 328,17</b>	<b>-5 254 749,67</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	165 132,65	-2 768 795,72
<b>Total</b>	<b>165 132,65</b>	<b>-2 768 795,72</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	354 201,09	-1 252 245,25
<b>Total</b>	<b>354 201,09</b>	<b>-1 252 245,25</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 415,56	-14 482,73
<b>Total</b>	<b>8 415,56</b>	<b>-14 482,73</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	29 721,72	-54 861,65
<b>Total</b>	<b>29 721,72</b>	<b>-54 861,65</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	221 638,86	-389 347,25
<b>Total</b>	<b>221 638,86</b>	<b>-389 347,25</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 981 632,04	-4 262 693,50
<b>Total</b>	<b>1 981 632,04</b>	<b>-4 262 693,50</b>



	29/09/2023	30/09/2022
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 240 875,34	-198 859,79
<b>Total</b>	<b>1 240 875,34</b>	<b>-198 859,79</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>674 822 838,34</b>	<b>486 823 103,68</b>	<b>728 182 094,34</b>	<b>1 075 535 550,89</b>	<b>530 439 364,26</b>
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR en EUR</b>					
Actif net	244 694 580,91	167 858 168,67	246 894 696,74	398 363 497,81	158 236 995,48
Nombre de titres	180 012,220	120 042,631	173 355,773	284 130,935	109 617,132
Valeur liquidative unitaire	1 359,32	1 398,32	1 424,20	1 402,04	1 443,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,46	63,10	25,98	-18,49	15,52
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,91	-21,90	-5,52	0,60	22,90
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I en EUR</b>					
Actif net	63 986 000,50	15 331 303,64	52 709 637,42	209 758 445,77	15 359 556,00
Nombre de titres	42 990,540	10 000,260	33 711,209	136 077,386	9 665,432
Valeur liquidative unitaire	1 488,37	1 533,09	1 563,56	1 541,46	1 589,12
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,99	69,18	28,50	-20,34	17,08
Capitalisation unitaire sur résultat	-10,82	-20,16	-3,98	2,94	27,19
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R en EUR</b>					
Actif net	5 089 504,92	18 165 610,56	71 224 508,44	94 856 253,97	32 944 354,28
Nombre de titres	51 148,770	177 244,804	681 508,037	920 493,839	310 146,132
Valeur liquidative unitaire	99,50	102,48	104,51	103,04	106,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,34	4,62	1,90	-1,36	1,14
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,63	-1,52	-0,28	0,21	1,80
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2 en EUR</b>					
Actif net	2 589 888,62	2 357 008,32	1 273 685,43	1 096 121,77	782 789,92
Nombre de titres	17 339,150	15 310,713	8 107,192	7 065,919	4 891,536
Valeur liquidative unitaire	149,36	153,94	157,10	155,12	160,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,19	6,94	2,86	-2,04	1,72
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,03	-2,10	-0,30	0,54	2,84

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS en EUR</b>					
Actif net	117 896 257,23	41 621 398,75	42 659 427,73	4 153 408,05	2 764 498,64
Nombre de titres	116 280,640	39 845,399	40 036,670	3 950,100	2 550,100
Valeur liquidative unitaire	1 013,89	1 044,57	1 065,50	1 051,46	1 084,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,91	47,14	19,42	-13,88	11,65
Capitalisation unitaire sur résultat	-6,38	-14,25	-2,54	3,04	18,64
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U en EUR</b>					
Actif net	4 804 458,91	7 575 959,41	14 255 383,33	29 491 026,95	20 615 226,78
Nombre de titres	31 920,620	48 869,485	90 170,590	189 169,621	128 274,524
Valeur liquidative unitaire	150,51	155,02	158,09	155,89	160,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,08	6,99	2,88	-2,05	1,72
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,18	-2,27	-0,41	0,33	2,74
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V en EUR</b>					
Actif net	92 549 826,86	119 402 580,57	178 832 358,76	322 770 565,58	184 311 204,22
Nombre de titres	90 852,040	113 775,603	167 062,172	305 635,133	169 307,258
Valeur liquidative unitaire	1 018,68	1 049,45	1 070,45	1 056,06	1 088,61
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	4,61	47,36	19,51	-13,94	11,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-5,40	-15,12	-2,59	2,77	18,53
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z en EUR</b>					
Actif net	143 212 320,39	114 511 073,76	120 332 396,49	15 046 230,99	115 424 738,94
Nombre de titres	94 692,000	73 421,000	75 566,000	9 563,000	71 113,000
Valeur liquidative unitaire	1 512,40	1 559,65	1 592,41	1 573,37	1 623,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	1,78	70,38	29,01	-20,79	17,44
Capitalisation unitaire sur résultat	-7,55	-20,21	-2,31	6,53	28,83

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	7 500	722 850,00	0,14
CTS EVENTIM AG & CO KGAA	EUR	7 000	376 950,00	0,07
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	11 250	741 262,50	0,14
SAP SE	EUR	40 000	4 912 800,00	0,92
VONOVIA SE	EUR	90 000	2 052 900,00	0,39
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>8 806 762,50</b>	<b>1,66</b>
<b>ITALIE</b>				
BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	5 000	360 250,00	0,07
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>360 250,00</b>	<b>0,07</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>9 167 012,50</b>	<b>1,73</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>9 167 012,50</b>	<b>1,73</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
CANDRIAM DIVERSIFIED FUTURES Part Z	EUR	2 000	3 069 800,00	0,58
CANDRIAM RISK ARBITRAGE Part Z	EUR	7 000	10 445 260,00	1,97
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>13 515 060,00</b>	<b>2,55</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
CANDRIAM MONEY MARKET EURO Z EUR ACC	EUR	28 200	29 237 760,00	5,51
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>29 237 760,00</b>	<b>5,51</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>42 752 820,00</b>	<b>8,06</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>42 752 820,00</b>	<b>8,06</b>
<b>Titres reçus en pension</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
KFW 1.125% 15-06-37 EMTN	EUR	15 000 000	11 263 500,00	2,12
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>11 263 500,00</b>	<b>2,12</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELG GO 0.9 06-29	EUR	45 160 000	40 000 000,00	7,55
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	40 518 639	35 000 000,00	6,60
COMM EUR 1.5% 04-10-35 EMTN	EUR	29 442 000	24 440 800,00	4,60
EUROPEAN UNION 0.8% 04-07-25	EUR	19 200 000	18 322 560,00	3,45
EUROPEAN UNION 3.375% 04-11-42	EUR	15 254 000	15 654 674,85	2,95
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>133 418 034,85</b>	<b>25,15</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
Inte Ba 0.625 11-27	EUR	20 366 000	18 235 716,40	3,44
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>18 235 716,40</b>	<b>3,44</b>
<b>FRANCE</b>				
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	74 830 000	75 444 150,00	14,22
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>75 444 150,00</b>	<b>14,22</b>
<b>ITALIE</b>				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.85% 15-01-27	EUR	45 300 000	41 103 259,87	7,75
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>41 103 259,87</b>	<b>7,75</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEM 1.0% 14-03-31	EUR	14 300 000	12 269 400,00	2,32
BEI 4.125%07-150424 MTN	EUR	10 000 000	10 202 000,00	1,92
ESM 1 5/8 11/17/36	EUR	19 706 000	16 691 400,00	3,14
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 1.7% 13-02-43	EUR	53 000 000	40 001 750,00	7,54
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 16-02-33	EUR	19 480 000	19 076 000,00	3,60
EURO ST 0.0 12-24	EUR	52 257 000	50 000 000,00	9,43
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>148 240 550,00</b>	<b>27,95</b>
<b>TOTAL Titres reçus en pension</b>			<b>427 705 211,12</b>	<b>80,63</b>
<b>Indemnités sur titres reçus en pension</b>			<b>2 056 731,11</b>	<b>0,39</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
E-MIN RUS 200 1223	USD	259	-449 821,33	-0,08
EURO STOXX 50 1223	EUR	-200	224 448,33	0,04
FTSE 100 FUT 1223	GBP	-241	131 633,01	0,03
NQ USA NASDAQ 1223	USD	12	-182 806,83	-0,03
SP 500 MINI 1223	USD	2	-1 109,09	0,00
XAE ENERGY SE 1223	USD	129	-72 802,52	-0,02
XEUR FSMI SWI 1223	CHF	-14	8 961,85	0,00
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-341 496,58</b>	<b>-0,06</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-341 496,58</b>	<b>-0,06</b>
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>CFD</b>				
CFD BC ATMOS EN 1230	USD	-24 000	216 255,02	0,04
CFD BC BANCO SA 1230	EUR	478 000	17 686,00	0,00
CFD BC CRH PLC 1230	USD	80 000	-67 264,23	-0,02
CFD BC ERIE IND 1230	USD	-5 200	-56 432,59	-0,01
CFD BC FEDERAL 1230	USD	36 000	-252 637,54	-0,04
CFD BC FORTREA 1230	USD	85 800	115 075,32	0,02
CFD BC FRANKLIN 1230	USD	120 000	-259 551,36	-0,05
CFD BC GLOBUS M 1230	USD	-80 000	346 068,48	0,06
CFD BC GOOSEHEA 1230	USD	-30 000	-128 358,91	-0,02
CFD BC HAYWARD 1230	USD	-160 000	60 146,40	0,01
CFD BC INVESCO 1230	USD	-210 000	299 504,13	0,06
CFD BC JACKSON 1230	USD	-55 000	-16 623,38	-0,01
CFD BC LEONARDO 1230	EUR	46 000	15 870,00	0,01
CFD BC ONE GAS 1230	USD	48 000	-222 602,13	-0,04
CFD BC PENSKE A 1230	USD	-7 600	-6 388,67	0,00
CFD BC PHINIA I 1230	USD	49 800	-74 788,19	-0,01
CFD BC REGENCY 1230	USD	-60 000	167 178,28	0,03
CFD BC REXEL SA 1230	EUR	22 000	-6 160,00	0,00
CFD CFDJPD JPM 1230	USD	-22 000	28 263,90	0,01
CFD CGMD BLACKR 1230	USD	6 000	-289 752,26	-0,06
CFD CGMD ONEOK 1230	USD	-81 000	236 401,42	0,04
CFD CGMD ORACLE 1230	USD	-38 000	285 544,65	0,05
CFD JPM IAG EUR 1230	EUR	234 000	-36 738,00	-0,01
CFD JPX AIRBNB 1230	USD	-24 000	169 203,12	0,04
CFD JPX APPLE I 1230	USD	24 000	-87 329,40	-0,02
CFD JPX BANCO B 1230	EUR	133 000	21 413,00	0,01
CFD JPX BE SEMI 1230	EUR	-8 750	110 250,00	0,02
CFD JPX BLACKST 1230	USD	-40 000	217 395,04	0,04
CFD JPX GODADDY 1230	USD	-56 000	42 817,85	0,01
CFD JPX JOHNSON 1230	USD	13 000	-58 710,27	-0,01
CFD JPX KEURIG 1230	USD	-128 000	207 943,33	0,03
CFD JPX MERCK & 1230	USD	20 000	-108 881,23	-0,02
CFD JPX NOVARTI 1230	CHF	-20 000	-93 335,40	-0,01

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CFD JPX NOVARTI 1230	USD	-20 000	-24 230,46	-0,01
CFD JPX PEPSICO 1230	USD	12 000	-56 871,22	-0,01
CFD JPX PFIZER 1230	USD	120 000	-109 085,24	-0,02
CFD JPX SANOFI 1230	EUR	-40 000	-51 210,00	-0,01
CFD JPX SHELL P 1230	GBP	170 000	49 447,77	0,01
CFD JPX TESLA I 1230	USD	-8 000	182 008,60	0,04
CFD MSE ALD SA 1230	EUR	35 000	-59 150,00	-0,01
CFD MSE B&M EUR 1230	GBP	57 000	8 279,92	0,01
CFD MSE FISCHER 1230	CHF	6 000	-35 000,77	0,00
CFD MSE FLUGHAF 1230	CHF	2 200	-15 672,91	0,00
CFD MSE S.O.I.T 1230	EUR	2 200	-28 820,00	-0,01
CFD TRELLEBORG 1230	SEK	22 000	-6 885,46	0,00
CFD UBS ALPHABE 1230	USD	32 000	-196 201,18	-0,03
CFD UBS AMAZON. 1230	USD	-30 000	374 816,53	0,07
CFD UBS ANDRITZ 1230	EUR	9 000	-12 060,00	-0,01
CFD UBS BELIMO 1230	CHF	1 000	-25 811,78	-0,01
CFD UBS EQUITY 1230	USD	-48 000	126 942,15	0,02
CFD UBS GLOBAL- 1230	USD	-13 750	3 376,62	0,01
CFD UBS LEGGETT 1230	USD	120 000	-326 422,67	-0,06
CFD UBS MORNING 1230	USD	-18 000	247 779,03	0,05
CFD UBS NNN REI 1230	USD	78 000	-286 583,23	-0,06
CFD UBS OLD REP 1230	USD	132 000	-59 844,16	-0,01
CFD UBS SSAB AB 1230	SEK	80 000	-12 519,02	0,00
CFD UBS T-MOBIL 1230	USD	30 000	-54 477,45	-0,01
CFD UBS US BANC 1230	USD	-60 000	117 846,52	0,02
CFD UBS WEATHER 1230	USD	-22 000	105 592,21	0,02
CH NESTLE CHF 1230	CHF	-4 250	14 778,36	0,00
CH TOTALENERGIES EUR	EUR	26 250	93 775,50	0,01
JP CVX USD 1230	USD	-28 000	-114 247,93	-0,03
JPX BNP PARIB 1230	EUR	25 000	21 000,00	0,00
UBS RB GLOBAL 1230	USD	-64 000	160 817,57	0,03
<b>TOTAL CFD</b>			<b>822 829,68</b>	<b>0,15</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>822 829,68</b>	<b>0,15</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>481 333,10</b>	<b>0,09</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	CHF	-8 680	-8 961,85	0,00
APPEL MARGE CACEIS	USD	748 049,05	706 539,83	0,13
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-224 448,34	-224 448,34	-0,04
APPEL MARGE CACEIS	GBP	-114 178,46	-131 633,00	-0,03
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>341 496,64</b>	<b>0,06</b>
<b>Créances</b>			<b>18 374 600,47</b>	<b>3,47</b>
<b>Dettes</b>			<b>-10 600 198,86</b>	<b>-2,00</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>40 160 358,18</b>	<b>7,57</b>
<b>Actif net</b>			<b>530 439 364,26</b>	<b>100,00</b>
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part Z</b>	EUR	<b>71 113,000</b>	<b>1 623,11</b>	
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part U</b>	EUR	<b>128 274,524</b>	<b>160,71</b>	
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part V</b>	EUR	<b>169 307,258</b>	<b>1 088,61</b>	
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part RS</b>	EUR	<b>2 550,100</b>	<b>1 084,07</b>	
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part CLASSIQUE EUR</b>	EUR	<b>109 617,132</b>	<b>1 443,54</b>	
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R</b>	EUR	<b>310 146,132</b>	<b>106,22</b>	
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part R2</b>	EUR	<b>4 891,536</b>	<b>160,02</b>	
<b>Parts CANDRIAM INDEX ARBITRAGE Part I</b>	EUR	<b>9 665,432</b>	<b>1 589,12</b>	